



Approuvé par l'Agora le 28 février 2023

VERS UNE CHARTRE DROITS DES JEUNES ?

POINTS ABORDÉS

INTRODUCTION

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

LES PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES

DROITS DES JEUNES

PLAIDOYER

CONCLUSION

POUR ALLER PLUS LOIN



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE	3
LES PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES	4
DROITS DES JEUNES	5
PLAIDOYER	8
CONCLUSION	9
POUR ALLER PLUS LOIN	10

REMERCIEMENTS

Le Forum des Jeunes tient à remercier les jeunes de la Team Jeunesse ayant aidé à la bonne conduite de ce projet et à la rédaction de cette position : merci à **Mathilde, Sean, Mathias** et **Samuel** pour leur investissement.

Merci également aux permanent·e·s du Forum des Jeunes qui ont apporté leur soutien tout au long de ce projet : **Gauthier De Wulf, Louise Lebichot, Camille Biot** et **Mickaël Scauftaire** pour leurs conseils avisés, et **Nayira Painblanc-Dupriez** pour la mise en page et publication de cette position.

INTRODUCTION

À l'heure actuelle, il n'existe pas de texte légal spécifique pour la jeunesse à l'échelle universelle. Selon les conventions de droits humains existantes, les jeunes bénéficient des mêmes droits que toute autre personne de la société.

Or ces instruments ne tiennent pas compte de la période de transition dans laquelle les jeunes se trouvent, à savoir le passage de l'enfance à l'âge adulte et ce sans accompagnement adéquat.

Définition du Forum des Jeunes :

Toute personne résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles et âgée entre 16 et 30 ans.

Les différentes définitions de la jeunesse (dont les exemples du Forum des Jeunes et de l'ONU) amènent la question d'une délimitation de la jeunesse en fonction d'une tranche d'âge spécifique. Par exemple, un·e étudiant·e de 25 ans sera considéré·e comme "jeune" par le Forum mais pas par l'ONU. L'âge doit-il donc être un critère déterminant dans une définition de la jeunesse ?

Définition de l'ONU :

Toute personne âgée entre 15 et 24 ans.

La réalité est dès lors tout autre pour cet âge charnière : les jeunes sont peu informé·e·s et peuvent faire face à des barrières dans l'accès à leurs droits. Par exemple, les jeunes peuvent être discriminé·e·s dans l'accessibilité à l'emploi, au logement, dans leur participation aux processus décisionnels, etc. Or, l'accès des jeunes à leurs droits est une condition nécessaire à leur épanouissement personnel, à leur accès à l'autonomie et à leur place dans la société en tant que citoyen·ne.

À travers cette position, le Forum des Jeunes a pour but de recenser et de mettre en avant les droits qui nous semblent cruciaux pour les jeunes et dont certains sont manquants dans les grandes conventions des droits humains. Un point d'attention est mis sur l'accessibilité et la compréhension de ces droits, mais également sur l'importance de refléter au mieux la situation actuelle dans laquelle les jeunes se trouvent. L'objectif de cette position est également d'exposer les diverses problématiques de la jeunesse dans l'accès aux droits et de proposer des solutions sous forme de plaidoyer pour y remédier.

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

En septembre 2021, plus d'un an après l'arrivée de la pandémie de Covid-19 en Europe et après plusieurs épisodes de confinement, nombre de jeunes du Forum des Jeunes (mais pas que) se sont questionné·e·s sur leur citoyenneté et leurs droits. Un constat simple mais inquiétant s'est imposé : les jeunes ne connaissent pas ou peu leurs droits et ce, pour différentes raisons développées par la suite.

Cette position s'inscrit dans la volonté du Forum des Jeunes et de sa Team Jeunesse de sensibiliser et de mettre en avant les droits des jeunes de manière compréhensible et accessible. Notre objectif est double : attirer l'attention du public (jeune, politique, médiatique, associatif) sur les problématiques en lien avec les droits des jeunes et leur accessibilité, et permettre aux jeunes d'entamer une réflexion autour de leurs droits.

Pour ce faire, notre méthodologie consistait en deux étapes : une première étape de recherches, et ensuite un sondage. Dans un premier temps, nous avons comparé la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la Convention européenne des Droits de l'Homme et la Convention internationale des Droits de l'Enfant, et avons recensé les articles pertinents

pour les jeunes. Nous avons également analysé les deux instruments régionaux qui se concentrent exclusivement sur les droits des jeunes, à savoir la Charte africaine de la Jeunesse et la Convention Ibéro-Américaine sur les droits des jeunes.

Un constat simple mais inquiétant s'est imposé : les jeunes ne connaissent pas ou peu leurs droits

En mai 2022, nous avons proposé une courte enquête à quelques dizaines de jeunes. Le questionnaire les interrogeait sur les droits qu'ils-elles considéraient comme importants. Ces résultats nous ont permis d'alimenter notre réflexion dans le cadre de cette position.

Grâce à cette courte enquête et à nos recherches, nous avons pu mettre en évidence une série de droits qui nous semblent particulièrement pertinents pour les jeunes et qui sont développés plus bas dans la proposition de Charte des Droits des Jeunes.

LES PROBLÉMATIQUES

IDENTIFIÉES

À travers ces recherches et cette enquête, nous avons identifié une série de problématiques qui entravent l'accès des jeunes à leurs droits.

Premièrement, l'absence d'une définition universelle de la jeunesse et de la reconnaissance de cette période de transition comme une période unique est une question qui ne peut être ignorée. Selon les pays, la notion de jeunesse varie et n'est pas systématiquement reconnue. La période de transition des jeunes lors de leur passage de l'enfance à l'âge adulte n'est pourtant pas sans conséquence.

Juridiquement parlant, par exemple, les personnes mineures (de moins de 18 ans) sont couvertes par la Convention internationale des Droits de l'Enfant. À 18 ans, en plus des droits qui leur sont octroyés par les conventions, les jeunes héritent alors soudainement également d'obligations. Cette transition est un passage brusque et a généralement lieu sans accompagnement adéquat.



En Fédération Wallonie-Bruxelles, les compétences liées à la jeunesse, tout comme celles liées à l'enfance, relèvent de plusieurs cabinets.

Deuxièmement, force est de constater que ces droits sont difficilement accessibles aux jeunes. Par accès aux droits, nous entendons le manque d'accès à l'information sur les droits que possèdent les jeunes en tant que citoyen·ne·s de la société. Cette problématique est liée à l'absence d'éducation à ce sujet : dans les cursus scolaires, dans les médias, dans la culture et autres. Actuellement, le cursus scolaire dans l'enseignement obligatoire ne sensibilise pas suffisamment les élèves à l'éducation aux droits.

Bien que le Cours de Philosophie et de Citoyenneté (CPC) inclut un chapitre sur l'introduction aux droits humains, la mise en place de ce cours reste variable selon les écoles et les réseaux d'enseignement. Bien souvent, les jeunes sont seulement confronté·e·s à leurs droits lorsqu'ils-elles doivent s'en saisir ou lorsqu'ils-elles abordent le sujet lors de leurs études, ce qui représente donc une infime partie de la jeunesse.

Troisièmement, et en lien avec la problématique précédente, la compréhension des droits est un autre enjeu majeur. En effet, les droits sont souvent peu compréhensibles par la majorité des jeunes de par le langage utilisé : beaucoup de termes sont peu connus et complexes. Le manque de langage adapté aux jeunes est un frein à l'intérêt porté au sujet et amène à un non-recours aux droits, ce qui a des conséquences désastreuses économiquement et socialement.

Pour finir, l'absence d'un instrument universel qui se concentre exclusivement sur les droits des jeunes nous semble une problématique importante, entravant la promotion et la protection des droits des jeunes à l'échelle internationale.



DROITS DES JEUNES

En réponse à cette dernière problématique, nous avons choisi d'explorer une piste de solution à travers l'élaboration d'une proposition de Charte des Droits des Jeunes à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette proposition pourrait ensuite nourrir le travail de développement d'un instrument de plus grande envergure.

Sur base de nos travaux, nous avons identifié une série de droits qui nous semblent cruciaux pour les jeunes. Même si une grande partie de ces droits sont déjà présents dans les grandes conventions, tous les droits présentés dans la charte ci-dessous sont issus d'une enquête diffusée auprès de plusieurs jeunes et du travail de recherche de la Team Jeunesse.

Cette liste est non exhaustive et se veut évolutive : elle se concentre sur les principaux droits recensés au moment de la rédaction de cette position, sans priver les jeunes des droits existants dans d'autres conventions et de nouveaux droits qui s'imposeraient avec l'évolution de la situation nationale et mondiale.

À travers ce projet, notre volonté est de proposer une série de droits qui reflètent la réalité à laquelle les jeunes font face, de manière accessible et compréhensible afin qu'ils-elles puissent s'en saisir.

INTRODUCTION À LA CHARTE

Définition de la jeunesse :

Il n'existe pas de définition universelle de la jeunesse. Le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles instaurant le Forum des Jeunes a défini la jeunesse comme toute personne dont l'âge est compris entre seize et trente ans. Cette même définition sera appliquée dans cette position.

Principes importants

- **Universalité et indivisibilité** : tou-te-s les jeunes jouissent des mêmes droits du seul fait de leur humanité et ce indépendamment de toute caractéristique particulière. Les droits énoncés sont indivisibles et liés entre eux.
- **Égalité et non-discrimination** : les différents droits énumérés ci-dessous s'appliquent à tou-te-s les jeunes. Toute personne appartenant à la catégorie de la jeunesse est égale en droits et en dignité. Toute discrimination fondée sur le sexe, le genre, la couleur de peau, la religion, l'âge, l'origine nationale, ethnique et sociale, la langue, la fortune, l'opinion politique et philosophique et toute autre situation est interdite.



Les droits énoncés dans cette proposition de charte sont ici considérés comme une base a minima. Afin de respecter son esprit évolutif, cette charte est donc amenée à être développée pour prendre en compte l'évolution de la situation dans le monde et les nouveaux droits qui en découlent pour les jeunes. La série de droits proposée dans cette position ne se veut donc pas définitive mais bien en perpétuelle évolution.



PROPOSITION DE CHARTE DES DROITS

DES JEUNES

Vie privée et autonomie

Chaque jeune a droit au respect de la vie privée et le droit à l'autonomie, ce qui comprend le droit de décider pour soi. Le rôle d'autrui est de conseiller le-la jeune et non de vouloir à tout prix prendre des décisions à sa place et sans concertation.

Participation

Chaque jeune a le droit de participer à la vie politique, sociale et économique de sa communauté, peu importe le niveau de pouvoir concerné (communal, provincial, communautaire, régional, national, européen ou international). Les mécanismes de participation doivent être accessibles et compréhensibles par les jeunes.¹

Éducation et formation

Chaque jeune a le droit à une éducation de qualité et accessible, notamment financièrement. Le-la jeune a droit à un parcours scolaire qui lui permet de s'épanouir, qui ne porte pas atteinte à sa santé mentale et qui répond à ses besoins émotionnels et d'apprentissage.

Chaque jeune a le droit de suivre un parcours d'apprentissage, dans le milieu scolaire et en dehors, qui lui permettra de développer ses compétences sans subir de discriminations quelles qu'elles soient.

Tout:e jeune doit avoir accès à une offre conséquente de formations afin de pouvoir choisir réellement une orientation.

Loisirs, culture et médias

Chaque jeune a droit à avoir libre accès aux loisirs et aux sports car ceux-ci sont primordiaux au bien-être et au développement personnel des jeunes. Les loisirs et le sport doivent être accessibles aux jeunes, à la fois abordables financièrement et proches géographiquement, notamment dans les milieux ruraux.²

Chaque jeune a le droit d'avoir un accès à la culture sous toutes ses formes. La culture doit être accessible financièrement à tou-te-s les jeunes, car celle-ci joue également un rôle clé dans l'épanouissement personnel.

Chaque jeune a le droit à un accès à une information de qualité, accessible financièrement et au langage adapté afin de permettre aux jeunes de devenir des citoyen·ne·s responsables, actif·ve·s, critiques et solidaires ("CRACS"). Considérant la place importante des médias dans notre société actuelle et leur impact sur les jeunes, un accent particulier doit être mis sur la lutte contre la désinformation.³

Travail

Chaque jeune a le droit à un travail décent⁴. En ce sens, les stages effectués après un cursus scolaire complet doivent être rémunérés⁵. L'accès à l'emploi doit être entièrement basé sur les compétences et ne pas faire l'objet de discrimination quelconque.

Logement

Chaque jeune a droit à un logement décent, à un prix abordable et ce sans discrimination, qui soit proche de ses lieux d'activités (familiales, économiques, culturelles ou de formation). Dans le but d'assurer l'accès au logement, les services d'aide doivent être accessibles à tout:e jeune désireux·se de les solliciter.



Droits sexuels et reproductifs

Chaque jeune a le droit de décider librement de son corps, de sa sexualité, de vivre son identité sexuelle et de choisir l'expression de son identité de genre. Chaque jeune a le droit de choisir son·sa partenaire, de décider de sa parentalité ou non et ce sans violence, contrainte ou discrimination. Chaque jeune a le droit de bénéficier d'un accès à l'information relative à la sexualité, à la contraception et aux soins de santé.

Dans le but de promouvoir ces droits et de garantir la santé sexuelle, d'introduire les notions de consentement et de respect, et de promouvoir le bien-être, une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle est primordiale.

Droit à un environnement sain

L'environnement ayant un impact sur le bien-être et la santé, chaque jeune à le droit de vivre dans un environnement sain et protégé⁶.

Nouvelles technologies

Considérant l'importance de la numérisation dans notre société, chaque jeune a le droit à un accès à internet et aux nouvelles technologies sans discrimination.

Au vu des dangers mais aussi des opportunités que peuvent représenter les nouvelles technologies, internet et les réseaux sociaux en particulier, chaque jeune a le droit à une éducation bienveillante sur ce sujet dans le but de promouvoir une bonne utilisation de ces outils. De plus, chaque jeune a le droit d'être protégé·e contre toute forme d'abus et de cyberharcèlement.

Droit à la paix

Le droit de vivre dans la paix est un droit inhérent à la vie. Dès lors, tout·e jeune a le droit de vivre dans des conditions nationales et internationales de paix et à l'abri de violences.

Droit à l'accueil

Tout·e jeune demandeur·se d'asile a droit à un accueil devant lui permettre de retrouver une vie stable dans un environnement sécurisé, assurant son bon développement personnel, et ce sans discrimination.

Droit à une énergie propre et abordable

L'accès à l'énergie est un service essentiel pour mener une vie décente et participer pleinement à la société. En lien avec le droit à un logement décent, tout·e jeune a droit à une énergie propre et abordable dans le but de contribuer activement à la transition vers une société plus durable.



Une brochure pour aller plus loin !

Envie de discuter avec des jeunes de cette charte ? Le Forum des Jeunes a créé une brochure accessible à tou·te·s pour lancer un débat : *comment définir la jeunesse ? quel est le droit le plus important pour toi et pourquoi ? quels sont les freins et obstacles dans l'accès des jeunes à leurs droits ?*

N'hésitez pas à nous écrire par mail forum.jeunes@cfwb.be pour la recevoir gratuitement. Si vous souhaitez que le Forum vienne animer cette thématique, vous pouvez aussi scanner ce QR code.



PLAIDOYER

À travers cette position, la Team Jeunesse souhaite attirer l'attention sur la nécessité de former et d'informer les jeunes sur leurs droits. Pour ce faire, il est essentiel de rendre cette information accessible à différents endroits, notamment à l'école, dans les médias et à travers le Secteur Jeunesse. Au niveau international, il nous semble important que la jeunesse soit définie de façon claire afin de reconnaître cette période charnière et de donner une base de travail uniforme.

Face à ces différentes problématiques, le Forum des Jeunes formule plusieurs recommandations, dont certaines émanent ou appuient les recommandations des avis "Participation citoyenne des Jeunes" et "Vous avez dit Justice ?", à savoir:



Promouvoir l'information et la sensibilisation aux droits

- mieux faire connaître les centres d'informations ou en créer des nouveaux ;
- mettre en avant le rôle essentiel de l'éducation informelle et non formelle ;
- organiser des enquêtes permettant de susciter l'information et la réflexion autour des droits et des devoirs des jeunes.



Améliorer l'éducation aux droits

- assurer la mise en place uniforme d'un cours aux droits fondamentaux dans le cadre du Cours de Philosophie et de Citoyenneté (CPC)⁷ ;
- créer des ateliers ou animations, en coopération avec des acteur·rice·s externes, afin d'apprendre les droits des jeunes de façon ludique et dynamique ;
- éduquer à une bonne utilisation d'internet comme un moyen complémentaire d'apprentissage⁸ ;
- promouvoir les médias *youth-friendly* par et pour les jeunes avec pour but de vulgariser et rendre visible l'information⁹.



Soutenir le rôle des organisations de jeunesse

- revaloriser le rôle essentiel des organisations de jeunesse, les associations et les mouvements de jeunesse dans l'éducation non formelle aux droits ;
- reconsidérer celles-ci comme des moyens incontournables pour développer la citoyenneté des jeunes¹⁰ et les financer en conséquence ;
- financer le Secteur jeunesse¹¹ et renforcer sa visibilité afin « d'augmenter l'accès des jeunes à ce type d'organisations et de garantir ainsi leur accès à l'information liée à la citoyenneté active »¹².



Encourager une réflexion sur la jeunesse au niveau international pour :

- construire une définition universelle de la jeunesse ;
- promouvoir la nécessité d'élaborer un instrument international légal protégeant les droits des jeunes ainsi qu'un mécanisme de suivi approprié.



CONCLUSION

À travers cette position, la Team jeunesse souhaite attirer l'attention du public sur la problématique que sont les droits des jeunes et leur accessibilité. La proposition de charte présente une piste de solution concrète pour pallier l'absence d'un instrument légal, que ce soit au niveau international, national ou communautaire. Enfin, à travers cette proposition, l'espoir est de permettre aux jeunes d'entamer une réflexion autour de leurs droits.

Cette charte a pu voir le jour grâce à une méthodologie collaborative : rencontres avec des associations et expert·e·s, analyse de chartes régionales sur les droits des jeunes et d'instruments légaux relatifs aux droits humains et des enfants, et court sondage auprès de jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle présente une sorte d'état des lieux des droits des jeunes mais elle se veut évolutive afin de rendre compte des changements constants dans le monde et de leur(s) impact(s) particulier(s) sur la jeunesse.

Ce projet témoigne de la volonté du Forum des Jeunes et de sa Team Jeunesse de mettre l'accent sur les droits des jeunes, de provoquer une réflexion autour de cette thématique et d'avancer des solutions concrètes pour donner à la jeunesse les moyens de devenir des citoyen·ne·s actif·ve·s et critiques de la société.

Afin de permettre aux jeunes d'accéder à leurs droits, cette position présente plusieurs pistes d'action à différents niveaux : au niveau local, par le soutien à différents secteurs (jeunesse, médias, écoles) afin d'informer les jeunes sur leurs droits et de visibiliser les diverses sources d'informations qui existent déjà ; à l'international, par une réflexion sur la création d'une définition universelle de la jeunesse et l'élaboration d'un instrument légal consacrant leurs droits.

Face à l'incertitude à laquelle les jeunes font face concernant leur avenir et celui de la planète, l'espoir est que la définition de droits spécifiques aux jeunes et leur plein accès à ces droits puissent leur assurer un futur prédictible et enviable.

Ce projet témoigne de la volonté du Forum des Jeunes et de sa Team Jeunesse de mettre l'accent sur les droits des jeunes, de provoquer une réflexion autour de cette thématique et d'avancer des solutions concrètes pour donner à la jeunesse les moyens de devenir des citoyen·ne·s actif·ve·s et critiques de la société. Le développement et l'épanouissement personnel de tout·e jeune ne peuvent se réaliser dans un environnement et un contexte (national et international) incertains.



POUR ALLER PLUS LOIN

Vous trouverez ici un aperçu de plusieurs lieux d'informations et initiatives en lien avec les médias *youth-friendly* et l'utilisation d'internet. Le but de cet aperçu est de montrer que des solutions existent déjà en Belgique.



Des lieux d'informations

■ Infor-jeunes

Infor-jeunes est une association qui vise à informer et outiller les jeunes dans les différentes matières qui les concernent : économie, emploi, droits sociaux, logement, études, etc. Sur leur site internet (www.inforjeunes.be), toutes ces informations sont mises à disposition gratuitement. Il existe également un grand nombre de centres Infor-jeunes en Wallonie et à Bruxelles.

Infor-jeunes a par ailleurs développé un service d'aide en ligne pour les jeunes qui souhaitent être informé-e-s sur leurs droits sociaux (<https://mesdroitssociaux.be/>).



Des outils pour s'informer

■ Médias *youth-friendly*

KEYS (en partenariat avec la RTBF)

En février 2021, 4 jeunes journalistes ont la brillante idée de créer une conversation (sur Messenger et Instagram) automatisée qui leur permet d'envoyer un résumé de l'actualité 5 jours par semaine et à l'heure choisie par la personne. Leur objectif est de créer un lien entre les jeunes et l'actualité, et de leur donner les clefs pour comprendre le monde.

La Libre Etudiant

Le média belge La Libre s'est donné comme objectif de placer les jeunes au cœur de l'actualité grâce leur page internet "La Libre Etudiant" (www.lalibre.be/etudiant/). Les articles publiés sont destinés aux jeunes de 18 à 30 ans vivant en Belgique et s'intéressent à différents sujets : climat, emploi, finances, santé, etc.

Série de podcasts "Après nous les mouches ? Les voix de jeunes terriens face au climat" de la RTBF

Cette série de podcasts, lancée début 2022, s'intéresse à différents sujets en lien avec les jeunes et le climat. Les podcasts sont produits par la RTBF et sont disponibles sur Auvio et les autres plateformes de podcast habituelles (<https://www.rtbef.be/archive/apres-nous-les-mouches>).

Tremplin News

Tremplin News (www.news.tremplin.be) est un média destiné aux plus jeunes et qui reprend l'essentiel de l'actualité sous forme de courts articles. L'objectif est de permettre aux jeunes d'accéder facilement à l'information grâce à un contenu et un format adaptés.

L'enjeu est de soutenir ces initiatives, notamment par leur promotion et leur visibilité auprès des jeunes et des structures en lien avec la jeunesse.

■ Services Droit des Jeunes

Les Services Droit des Jeunes ont pour objectif de lutter contre l'exclusion sociale et de favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes et des familles en situation de vulnérabilité et de précarité.

Si vous avez moins de 18 ans (ou 22 ans en fonction des services), que vous êtes en difficulté, que vous vous sentez victime d'injustice, que vous êtes en désaccord avec une décision prise pour vous ou à votre rencontre, n'hésitez pas à les contacter via leur site web (<http://www.sdj.be/presentation/>), c'est gratuit et confidentiel.

■ Initiatives d'éducation à internet

En décembre 2015, dans le cadre du projet B-Bico (*Belgian Better Internet Consortium*), soutenu par l'Union européenne, une cartographie des initiatives d'éducation aux médias numériques en Belgique a été publiée. Ce projet est coordonné par Child Focus et rassemble plusieurs acteurs: le CERT (fédéral), IMinds (flamand), le CSEM et Média Animations (francophones). Le but de ce référencement qualitatif est la mise en place d'un consortium belge pour une meilleure utilisation d'internet.

Ce rapport est disponible sur le site internet du consortium (www.b-bico.be) et intègre une liste (non exhaustive) d'initiatives d'éducation aux médias en Belgique.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. L'avis du Forum des Jeunes sur "La Participation citoyenne des Jeunes", publié en janvier 2022, développe ce point plus en détails, en abordant notamment les freins à la participation mais également les conditions nécessaires pour une participation réelle et efficace des jeunes aux processus décisionnels.
2. L'avis du Forum des Jeunes sur "L'Accessibilité des Jeunes au Sport", publié en août 2022, s'intéresse au caractère essentiel du sport dans la vie d'un·e jeune et traite des problématiques liées à l'accessibilité au sport.
3. L'avis du Forum des Jeunes sur le projet de Plan "Éducation aux Médias" du gouvernement de la FWB, publié en septembre 2021, plaide pour qu'une attention particulière soit notamment accordée à la désinformation et à l'analyse des médias comme outil d'apprentissage.
4. Le travail décent regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour tou·te·s, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tou·te·s, hommes et femmes. ([Définition de l'OIT](#))
5. L'arrêt du 08 septembre 2021 du Comité européen des Droits sociaux interprète directement les droits applicables aux jeunes (cc-150-2017-dmerits-en). Cet arrêt fait suite à la plainte collective déposée en mai 2017 par le Forum européen de la jeunesse, avec l'appui du Forum des Jeunes et du Vlaamse Jeugdraad, pour que la Belgique mette un terme aux stages non rémunérés effectués en dehors du cursus scolaire et académique. (<https://forumdesjeunes.be/actualites/la-belgique-doit-mettre-un-terme-aux-stages-non-remuneres-effectues-en-dehors-du-cursus-scolaire-et-academique/>)
6. L'Assemblée générale des Nations Unies a par ailleurs adopté une résolution non contraignante en juillet 2022 qui déclare que tou·te·s les habitant·e·s de la planète ont droit à un environnement propre, sain et durable (A/76/L.75).
7. Dans la description de ses programmes de CPC, la Fédération Wallonie-Bruxelles rappelle dans son introduction : "(...) la défense des libertés et des droits fondamentaux (...) ne relève pas de l'opinion politique, mais bien du cadre juridique que tout enseignant est appelé à enseigner et à promouvoir" (page 11, programme pour le 2ème et 3ème degrés de l'enseignement secondaire).
8. Voir annexe "Initiatives d'éducation à internet".
9. Voir annexe "Médias youth-friendly".
10. Avis "Participation citoyenne des Jeunes", Forum des Jeunes, mars 2022, page 13.
11. Cette même demande est soutenue par les résultats de l'enquête menée dans le cadre de l'avis "Vous avez dit justice?", publié en 2022 par le Forum des Jeunes
12. Avis "Participation citoyenne des Jeunes", Forum des Jeunes, mars 2022, page 13.





Forum des Jeunes



@Forumjeunes_BE



forum.jeunes@cfwb.be



@forum.jeunes



02/413 29 30